

Amiante - Sous Section 4 - Encadrant technique

L'amiante représente un enjeu majeur de santé publique, strictement encadré en France. Interdit depuis 1997, l'amiante est extrêmement nocive. Ses fibres, invisibles à l'œil nu car microscopiques, sont présentes dans l'air sous forme de poussières, et leur inhalation peut entraîner des maladies respiratoires graves, même après une faible exposition.

La formation amiante Sous-Section 4 (SS4) est indispensable dans le secteur du BTP. Elle vise à sensibiliser à la prévention des risques liés à l'amiante et s'adresse principalement aux **encadrants techniques, aux chefs de chantier et aux opérateurs sur site**. Cette formation revêt une importance capitale, car elle permet de protéger les travailleurs contre les dangers associés à l'exposition aux fibres d'amiante.

Concernant les travailleurs, en complément des dispositions relatives aux risques chimiques et aux CMR, le Code du travail prévoit des dispositions spécifiques qui doivent s'appliquer à tous les travaux exposant à l'amiante. En particulier, les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante sont précisées par l'arrêté du 23 février 2012.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- Etablir sur la base des résultats de l'évaluation des risques, un mode opératoire s'intégrant selon les cas dans un plan de prévention ou un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé PPSPS, et de le faire appliquer.

Formation répondant aux exigences de l'arrêté du 23 février 2012

** Programme susceptible d'être modifié en fonction des évolutions*

DURÉE

5 jours

LIEUX

Paris - Lyon

TARIF

A partir de 900 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentielle

PUBLICS

Tous les professionnels qui ont des fonctions d'encadrement technique et qui sont exposés à la poussière contenant de l'amiante au sein de leur activité professionnelle : Chefs d'entreprises, professions libérales, travailleurs indépendants, électriciens, techniciens télécoms, diagnostiqueurs Immobiliers, plombiers, chauffagistes, maçons, couvreurs etc....

DÉLAI D'ACCÈS

Wedge Institute s'engage à répondre dans un délai de 3 jours ouvrés. Sauf cas particuliers, les délais d'accès moyens sont généralement inférieurs à 2 mois à compter de la date de signature de la proposition commerciale. Toutefois, ce délai demeure soumis au format choisi et aux modalités de prise en charge financière mobilisées

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'accès au parcours de formation est validé à l'issue d'une procédure de sélection des candidats qui comprend :

- Un dossier de candidature avec CV
- Des tests de positionnement
- Un entretien individuel de sélection visant notamment à identifier le projet professionnel, et à adapter le cas échéant le parcours de formation au profil du candidat



PRÉREQUIS D'ENTRÉE EN FORMATION ET CONFORMÉMENT À L'ARRÊTE DU 23 FÉVRIER 2012

- La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE MALADIE/SENSIBILITÉ INVALIDANTE

Wedge Institute s'inscrit dans une démarche inclusive et collabore avec des organismes partenaires spécialisés dans le but de sécuriser les parcours de formation, et de définir les besoins en compensations nécessaires, tout en respectant le contenu des épreuves afin de maintenir le niveau d'acquisition des compétences attendues.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations formatives des acquis tout au long du parcours (Exercices, étude de cas, QCM ...)
- Une évaluation théorique en continu (20 min) élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple (QCM) et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer les connaissances du stagiaire.
- Une évaluation pratique en continu (60 min) incluant l'analyse d'une mise en situation concrète adaptée au profil du stagiaire : fonction et activités, afin de valider la mise en œuvre de compétences clés.



VALIDATION

- Attestation individuelle de formation « **Intervention en présence d'amiante – Personnel d'encadrement technique** », conforme aux exigences de l'Arrêté du 23 Février 2012.
- Le renouvellement de cette attestation est obligatoire tous les trois ans.



RESSOURCES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les contenus des cours sont conformes à l'arrêté du 23 février 2012

- Exposés, échanges avec les participants, démonstration de matériels, échanges d'expériences,
- Mises en situation sur plateforme pédagogique.
- Cas test
- Matériel , EPI, ect.

Contenu de la formation

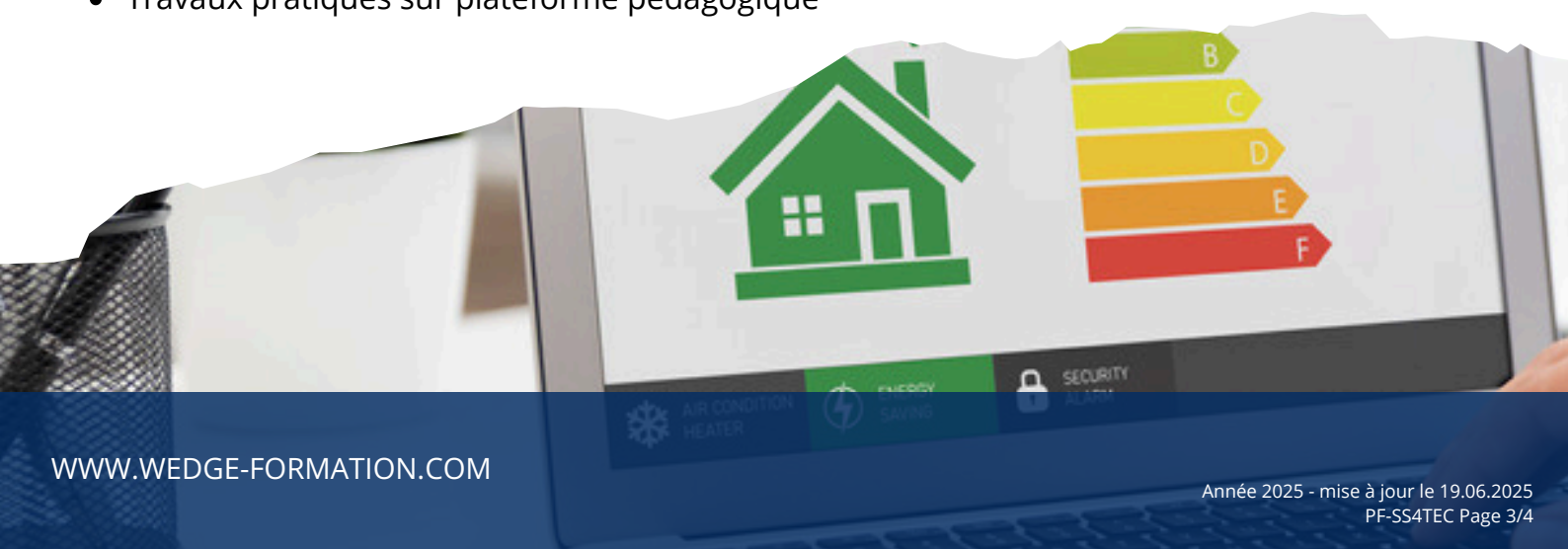
- Caractéristiques et propriétés de l'amiante
- Aspects médicaux et effets sur la santé
- Les différents acteurs de la prévention
- Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

- Les diagnostics et repérages avant travaux (réglementation sur les prélèvements et analyses)
- Le dossier technique amiante
- La réglementation concernant le risque amiante (dispositions des codes du travail, code de la santé publique et code de l'environnement)
- L'intégration dans le PPSPS ou le plan de prévention du risque amiante

- Les risques associés (électrique, chimique, travail en hauteur)
- Les opérations pouvant entraîner une exposition aux fibres d'amiante
- L'évaluation du risque amiante
- Les techniques de captage et d'abattage des poussières
- Les notions sur l'aérodynamique du chantier et sur la filtration

- Les équipements de protection collective, critères de choix
- Les équipements de protection individuelle : critères de choix, Adéquation, utilisation, contrôle et entretien
- La gestion des déchets - Situations d'urgences et situations anormales
- Les procédures de décontamination

- Choisir les techniques d'intervention
- Constituer des modes opératoires selon les activités
- Comment transmettre les informations /consignes aux opérateurs (rédaction d'une notice de poste)
- Travaux pratiques sur plateforme pédagogique





**ILE DE FRANCE
NORD OUEST**

idf@wedge-formation.com
01.84.16.78.62



NORD EST

admin@wedge-formation.com
02.72.52.00.51



RHÔNES ALPES

service@wedge-formation.com
05.35.54.61.96



GRAND SUD

sud@wedge-formation.com
04.82.53.95.25

